



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

LS,TT,JS/PV

P.V. TTCPA 06

Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Procès-verbal de la réunion du 17 avril 2023

Ordre du jour :

Echange de vues avec Monsieur Nicolas Schmit, Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Simone Beissel, M. François Benoy, Mme Djuna Bernard, Mme Myriam Cecchetti, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen, M. Max Hengel, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, M. Fred Keup, M. Charles Margue, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Carlo Weber

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire
M. Laurent Scheeck, de l'Administration parlementaire
Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Dan Biancalana, Mme Tess Burton, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, Mme Chantal Gary, M. Léon Gloden, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, M. Pim Knaff, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, Mme Elisabeth Margue, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Roy Reding, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

M. Christophe Hansen, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

*

Echange de vues avec Monsieur Nicolas Schmit, Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux

Les fonds européens accordés au Luxembourg suite à la crise Covid ont contribué à stabiliser l'économie luxembourgeoise. C'est ce qui est ressorti des explications du Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux Nicolas Schmit lors des discussions avec les députés nationaux et européens ce lundi 17 avril 2023.

Quelque 83 millions d'euros ont été accordés au Luxembourg par le biais de la « Facilité pour la reprise et la résilience ». Celle-ci est un instrument financier qui aide les États membres de l'Union européenne à atténuer les conséquences de la pandémie Covid-19 et qui s'inscrit dans le programme « NextGenerationEU ». Au total, environ 724 milliards d'euros (prêts et subventions) ont de cette façon été mis à disposition des États membres. Le montant de l'aide accordée au Luxembourg qui est en quelque sorte plus modeste s'explique par le fait que l'économie du Grand-Duché s'est relativement bien portée à travers la crise. Le secteur des services qui est prédominant au Luxembourg avait en effet pu continuer ses activités.

Les aides accordées aux autres États membres avaient de plus stabilisé le marché intérieur ce qui a contribué à une récupération plus rapide de l'économie luxembourgeoise par exemple dans le domaine des exports. L'économie du Grand-Duché dépend beaucoup des échanges avec d'autres pays européens.

L'inadéquation des compétences reste un défi pour le Luxembourg

Les aides accordées par le biais de la « Facilité pour la reprise et la résilience » sont notamment conditionnées par des réformes que les États membres réalisent afin d'atteindre des objectifs nationaux fixés dans leur « Plan pour la Reprise et la Résilience » respectif. Un des objectifs du Luxembourg dans ce cadre est le développement des compétences. Selon le Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux Nicolas Schmit, des ajustements en matière de « reskilling », « upskilling » et de la formation tout au long de la vie sont en voie de réalisation, mais le Grand-Duché est actuellement toujours confronté à un problème structurel concernant l'inadéquation des compétences avec les besoins du marché du travail. Les trois piliers du « Plan pour la Reprise et la Résilience » du Luxembourg concernent la cohésion et la résilience sociale, la transition verte ainsi que la digitalisation.

Lors des discussions, les députés nationaux et européens se sont notamment intéressés à la position de l'Europe par rapport aux autres économies mondiales et plus concrètement à la Chine. Nicolas Schmit a expliqué qu'un des objectifs de la Commission européenne actuelle est de renforcer à nouveau la base industrielle de l'Europe. L'Europe devrait à nouveau devenir plus indépendante en ce qui concerne l'énergie mais aussi les produits industriels. Selon le Commissaire européen, il s'avère de plus en plus que l'Europe est en concurrence tant économique que géopolitique avec la Chine.

Un autre sujet abordé par les députés lors des discussions était celui de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur des services. Le Commissaire européen a reconnu la crainte que l'utilisation renforcée de l'intelligence artificielle entraîne une perte d'emplois, mais que cette évolution pourrait aussi mener à la création de nouveaux emplois. Il a expliqué que la Commission européenne actuelle a travaillé sur une directive afin de promouvoir l'intelligence artificielle. La prochaine Commission, dont les membres seront

nommés en 2024, sera confrontée au défi de créer un cadre qui mettrait l'intelligence artificielle au service des employés sans la retourner contre eux.

Retrouvez la retransmission de l'échange de vues entre le Commissaire européen et les députés luxembourgeois : <https://www.chd.lu/fr/meeting/12315>

Luxembourg, le 17 avril 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact